



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — VIENNE, 17 MAI.

Le duc de Blacas est parti pour Kirchberg. LL. AA. RR. les ducs d'Angoulême et de Bordeaux, ainsi que les princesses quitteront Goritz, le 20, pour s'y rendre également. Les princesses arriveront ici le 26, les princes se rendront directement à Kirchberg, par St. Pölten. Le prince Polignac est attendu ici le 20. On dit qu'il a le projet de se fixer en Autriche.

### FRANCFORT, 25 MAI.

Dimanche, 21 mai, M. le duc de Broglie, ambassadeur extraordinaire de S. M. le roi des Français, arriva à Francfort, accompagné de MM. Daudan, d'Haussonville, de Chabrol, Foy et Léon Delaborde, secrétaires d'ambassade, et de M. le comte de Pertuis, officier d'ordonnance du Roi.

Dès le lendemain, ces messieurs se mirent en route pour Fuld où arriva vers midi la princesse Hélène de Mecklenbourg, accompagnée de S. A. la grande-duchesse douairière héréditaire de Mecklenbourg, chargée de pleins pouvoirs pour le mariage de son auguste belle fille, et auprès de laquelle S. Exc. le duc de Broglie étaient spécialement accrédités. Le comte de Rauzau avait la conduite d'honneur des deux princesses.

M. le duc de Broglie demanda et obtint audience. Il eut l'honneur de présenter à la future duchesse d'Orléans non-seulement le personnel de son ambassade, mais MM. les envoyés accrédités en Allemagne, qui s'étaient joints à lui dans le voyage pour offrir à la princesse leurs respectueuses félicitations.

La princesse Hélène répondit d'abord avec infiniment de grâce, mais avec beaucoup d'émotion au discours que M. le duc de Broglie avait eu l'honneur de lui adresser. Mais reprenant bientôt son calme naturel, elle entretint l'un après l'autre toutes les personnes présentes, et ses discours confirmèrent agréablement l'impression qu'avait produite son extérieur, dont tous avaient d'abord été charmés.

On se remit en route pour Hanau où la princesse était attendue par le Landgrave de Hesse. M. le duc de Broglie se logea avec les envoyés français et le personnel de son ambassade au château Wilhelmsbade, distant de Hanau d'un quart de lieu.

Le 23 au matin, la princesse poursuivait sa route. La princesse voyageait la première, l'ambassade la suivant à peu de distance.

Arrivée sur le milieu de la route entre Hanau et Francfort, la voiture s'est soudain arrêtée au grand étonnement des voyageurs, en face des hauteurs de Bergen, qui couronnent l'horizon sur la droite. Un laquais est accouru inviter le valet de chambre du duc de Broglie à se rendre auprès de la voiture de S. A. R. L'ambassadeur attendait pour savoir de quoi il était question, quand son valet de chambre retourna près de lui :

« M. le duc, lui dit-il, Mme la princesse vous prie de porter votre attention sur les hauteurs de Bergen, qui se trouvent là,

à droite. Ce lieu est digne de votre intérêt; le maréchal de Broglie y remporta une victoire mémorable. »

Il est impossible de rendre ni l'émotion de M. de Broglie, ni celle de tous les Français qui l'accompagnaient, et qui ont été aussi charmés que lui de cette preuve d'érudition historique allée à un si heureux esprit d'apropos. Ce tact et cette délicatesse ont paru du plus heureux augure aux compagnons de voyage de la princesse. Une foule immense n'a pas cessé d'entourer la voiture de S. A. R. pendant son trop rapide voyage à Francfort. Dans beaucoup d'endroits, la foule qui se portait sur sa route l'a accueillie par de joyeuses acclamations. (J. de F.)

### PRUSSE. — BERLIN, 18 MAI.

De grands changements se préparent dans nos ministères. M. de Werther, envoyé de Prusse à Paris, a été nommé ministre des affaires étrangères. M. d'Arnim, notre envoyé à Bruxelles, jeune diplomate rempli de talents, remplacera M. de Werther à Paris. On assure en outre que le ministre des cultes, M. d'Atenstein, de M. de Brenn, ministre de l'intérieur, ont demandé leur démission, le premier à cause de son âge avancé, le second à cause de son état maladif, et qu'e S. M. leur a accordé cette démission, dans les termes les plus flatteurs. Le ministre de la justice, M. de Rampz, serait nommé ministre des cultes, et le ministre Mühlér aurait la direction des deux branches du ministère de la justice.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 25 MAI.

On peut voir par les journaux des provinces, arrivés ce matin, que l'anniversaire de la princesse Victoire a été célébré partout par des réjouissances, et qu'un grand nombre d'adresses de félicitations se préparent pour être présentées à cette princesse et à la duchesse de Kent.

Le chancelier de l'échiquier a annoncé, hier, à la chambre des communes, que ce soir il serait préparé à exposer quelle marche le gouvernement compte suivre par rapport au bill sur les taxes de l'église.

Lord Dudley Stuart a présenté une motion relativement à l'occupation de Cracovie par les troupes russes, prussiennes et autrichiennes, mais la séance a été interrompue pendant son discours, l'assemblée ne se trouvant plus en nombre.

L'association générale d'Irlande a tenu mardi une séance où on a donné lecture d'une cinquantaine de lettres par lesquelles on annonce que des adresses au roi et aux chambres en faveur du maintien du gouvernement actuel de l'Irlande ont été votées. On a également lu des rapports de plusieurs comités d'où il conste que la plus grande tranquillité règne partout, que les associations illégales ont en général cessé d'exister, que les électeurs sont en général favorables à la cause libérale, qu'on signe des pétitions en faveur de la réforme municipale et de la suppression des dîmes, que l'on se prépare activement au paiement du tribut national. L'assemblée s'est séparée en votant des remerciements à M. O'Con-

nell pour les progrès qu'il a fait faire à la liberté civile et religieuse, et on a exprimé le désir de récompenser ses services et les grands sacrifices qu'il continue de faire.

### FRANCE. — PARIS, LE 28 MAI.

S. A. R. le duc d'Orléans est parti hier matin pour Châlons-sur-Marne. S. A. R. doit s'arrêter à la dernière poste en avant de cette ville et y passer la nuit. Demain matin le prince ira, dit-on, faire une visite à Mme la grande-duchesse douairière de Mecklenbourg et à la princesse Hélène qui doivent arriver ce soir à Châlons. Ensuite S. A. R., après avoir pris congé des princesses se remettra en route pour Fontainebleau.

Le roi, la reine, Mme Adélaïde, la reine des Belges, M. le duc de Nemours, M. le prince de Joinville, les princesses, Marie et Clémentine et les jeunes princes sont partis pour Fontainebleau.

La princesse Hélène est arrivée à Metz le 25 mai à 5 h. du soir. Un arc de triomphe avait été dressé en dehors de la porte de Moselle pour la recevoir, le maire et le conseil municipal l'attendaient sous une tente. Toutes les troupes étaient sous les armes. Les généraux au nombre de 5 ou 6, accompagnés de leurs états-majors, s'étaient portés à sa rencontre. Le maire a reçu la princesse, et lui a fait le compliment d'usage; et après y avoir répondu, elle a pris place dans une superbe voiture découverte attelée de 6 chevaux, la princesse avait sa mère à sa gauche, devant elle le portrait du duc d'Orléans, et à droite du portrait, le duc de Choiseul. La voiture est partie au pas des chevaux, et a traversé Metz en sens divers pour arriver à la préfecture; le 50<sup>e</sup> régiment bordait la haie; environ 1500 hommes de garde nationale, la garde nationale à cheval, le 32<sup>e</sup> de ligne, les chasseurs à cheval, précédaient et suivaient le cortège; le canon ronflait la Mutte sonnait à toute volée à la préfecture. 150 jeunes personnes attendaient la princesse; elles lui ont offert une superbe corbeille en satin blanc, remplie de productions de la ville; à 9 heures la Mutte a annoncé aux habitants le moment d'illuminer. Aussitôt la flèche de la cathédrale a offert le plus beau coup d'œil; un instant après, un superbe feu d'artifice a été tiré en face de la préfecture. Les artilleurs de Metz y ont déployé tout le talent qui les distingue, l'infanterie qui bordait la Moselle a brûlé 15,000 cartouches lançant autant de boules de feu dans les airs ce qui offrait le plus joli spectacle possible. Le feu éteint, l'illumination de l'hôtel de la préfecture a commencé et a offert à son tour un charmant coup d'œil.

En parlant de la beauté de la princesse, les journaux n'ont rien dit de trop, c'est une bien belle femme, son visage annonce la bonté et la douceur. La princesse qui a mis plus d'une heure pour arriver à la préfecture, a traversé une foule innombrable de monde; toutes les croisées offraient les plus riches toilettes. La princesse saluait continuellement à droite et à gauche, et y mettait une grâce qui enchantait tous les spectateurs. La princesse part ce matin (26 mai).

De tous les ambassadeurs étrangers, M. de Werther est le seul qui ait obtenu un appartement dans le château de Fontainebleau pendant la durée des fêtes.

### FEUILLETON.

#### LE TROUSSEAU DE LA PRINCESSE HÉLÈNE.

Un luxe de reine, des coquetteries de femme, doivent former, en matière de toilette, l'ensemble le plus complet qui se puisse rencontrer. Quand il s'agit de parer une princesse belle et jeune, les somptuosités ne manquent pas au caprice et à l'invention.

Pour nous, occupés que nous sommes des créations fashionables, c'est un trésor que ces merveilles ravissantes dont à chaque pas nous sommes frappés si long-temps insouciantes de toute parure recherchée, les femmes vont de nouveau, sans modèle, prétendre à cette supériorité qu'elles négligeaient. Toute latitude a été laissée au luxe, et le bon goût dirige les fantaisies; long-temps nous nous souviendrons, si long-temps nous parlerons du magnifique trousseau qui occupe la cour en ce moment, et dont tout Paris s'entretient, curieux et à demi instruit.

Quelques détails isolés apparaissent, brillants de splendeur, à côté du négligé simple dans lequel se retrouve ce cachet magique, ce fleuron, caché jusque sous les plis du bonnet de batiste ou de la lévite garnie de dentelle.

A ce mot arrêtons-nous. Nous venons d'aborder la plus délicieuse des magnificences féminines, et celles dont le trousseau est enrichi sont d'une beauté digne d'admiration. On en vient à n'avoir plus de surprise en faveur des richesses connues; que dire devant la valetudine aux branches de roses, devant le point de Bruxelles aux longues grappes de lilas, quand les dentelles de Paris viennent apporter leur physiognomie nouvelle, leur légèreté délicate en hommage au trousseau pour lequel elles furent créées, quand les dentelles parées, ambitieuses de lutter avec les bijoux, ont mêlé à leur fil de soie, l'or pur ou l'argent fin.

La fantaisie a pour premier mérite d'être neuve et inconnue. La fantaisie est déjà vieillie quand elle date d'hier. Mais celles qui portera la princesse sont bien à elle. Nulle copie, nulle imitation n'est venue

au secours de l'homme habile à qui cette grande tâche a été confiée, et qui l'exécute avec un talent d'artiste, dont il a déjà donné maintes preuves dans trois semblables circonstances. Toutes les broderies, les robes, les nouveautés sont conçues dans l'intention d'offrir à la princesse une idée nouvelle.

Et comment décrire ces somptuosités gracieuses dont le charme est insaisissable? Qui comprendra, sur un simple récit, la coquette recherche qui se trouve dans une robe de chambre en cachemire de l'Inde blanc, doublée de soie blanche? L'étrange distinction qui marque la robe de chambre plus sérieuse en cachemire foncé à dessins bizarres, mélange de fleurs chinoises et d'oiseaux? Une robe de cachemire bleu céleste, brodé en soie blanche, et des organes brodés en or et en soie de couleur ne peuvent lutter en souvenir avec une délicieuse simplicité, une robe d'organdi de l'Inde garnie d'un haut velours qui surmonte une broderie d'argent, ruban déroulé, si lumineux, qu'on le croirait semé de diamans. Puis viennent les garnitures en dentelle d'or, riches sans être lourdes, élégantes comme une blonde, précieuses comme un bijou, filigrane transparent dont les plis se jouent souples et moelleux.

Nous voici entrés dans le récit des merveilles inachevées; nous aurons bien à dire encore. Les robes de mousseline au volant double, brodé; les redingotes brodées en plein, doublées en taffetas de couleur; les robes de soie à volans, à manches travaillées, nous demanderont plus d'un jour. Il ne faut pas effleurer ce qu'il y a tant d'intérêt à approfondir.

Il y a parmi la quantité de nouveautés élégantes qui éclosent chaque jour pour ce grand ouvrage, des fantaisies qui frappent et attachent; le bon goût se trouve dans les dessins d'un mouchoir de poche, comme dans le pli d'un turban lamé; une pensée nouvelle se fait jour sous la forme la plus simple, et la robe lamée en paille est peut-être une des plus charmantes coquetteries que puisse compter le trousseau de la princesse Hélène.

Vous figurez-vous une broderie, brillante et délicate comme la soie, aussi souple, aussi légère que la soie, ayant si peu fatigué une mousseline de l'Inde que l'on cherche le passage de l'aiguille, et on n'en

trouve pas la trace? Quadrille dentelé en losanges, volant surmonté de quelques bouquets jetés, choisis avec une application pleine de finesse et d'esprit. Ce sont des épis et des barbeaux, images parlantes de ce fil naturel dont l'effet est d'une douceur extrême sur le tissu transparent.

Cette broderie se range tout d'abord au premier rang des fantaisies, elle ne tient ni à la parure, ni au complet négligé; c'est une coquetterie élégante, une simplicité vraiment royale.

Les jarretières de la mariée, bijoux discrets et précieux, sont façonnés et sculptés en or ou en argent. Chacune d'elles figure un serpent qui se replie sur lui-même. Sur les écailles mobiles et élastiques, ont été incrustées des pierres précieuses, dont la variété des reflets et des couleurs imite l'azur chatoyant et doré d'une robe de lézard qui a fait peau neuve. C'est une merveille, un chef d'œuvre!

Les fêtes du mariage font diversion à tout, à la politique comme à la crise commerciale. L'opposition même semble se taire, ce qui est un phénomène remarquable.

Parmi les cadeaux de la ville de Paris est une merveilleuse psyché qui n'est point seulement un meuble précieux, mais encore un objet d'art du plus grand prix. Quatre colonnes de malachite, à soubassement et à chapiteaux ouvragés de bronze doré, et sur lesquelles courent des guirlandes de fleurs d'un travail exquis, supportent trois glaces. Ces panneaux s'étalent au fond du boudoir, de façon à ne former qu'une glace qu'on prendrait pour une glace de Venise incrustée dans l'or. Mais, par une ingénieuse combinaison, à l'aide d'un ressort très simple, ces glaces mouvantes se disposent de façon à répéter dix fois au moins, de face, de profil et de tous côtés, la jeune fiancée parée pour le bal, qui la consultera une dernière fois pour savoir si tout est parfait, si rien ne manque à sa toilette pour être aussi la reine du bal, la reine de cette royauté d'une heure, qui à ses joies et ses triomphes, non moins flatteurs et non moins glorieux que ceux de la couronne de France.

Le travail en bronze et malachite qui domine cette psyché, est non



— Depuis une quinzaine de jours, on avait annoncé que l'ordonnance portant complément de l'amnistie paraîtrait dans le *Moniteur* du 20 mai. Le journal officiel ne contient aujourd'hui rien de semblable, et déjà depuis deux jours, le bruit est vaguement répandu que deux des ministres s'opposent à ce nouvel acte de clémence. Ce sont les mêmes qui ont fait changer le 8 mai les dispositions de l'amnistie et qui ont fait ajouter des restrictions.

— Meunier va être transporté en Amérique. Le préfet de police l'a fait appeler aujourd'hui, et en lui remettant un billet de mille francs, il lui a dit : « Meunier, vous avez voulu assassiner le roi : voici mille francs qu'il vous donne pour vous aider dans votre voyage. »

— Les journaux d'Amiens portent que M. Ch. Lagrange est arrivé dans cette ville et qu'il en est reparti le lendemain avec sa sœur Mlle. Lagrange, dont le dévouement et l'abnégation si peu communs ne se font pas un instant démentir pendant la captivité de son frère. M. Baue et sa famille ont quitté Amiens jeudi dernier. Tous les amnistés ont maintenant quitté le département de la Somme.

— Le bruit s'est répandu ce matin à Paris que don Carlos est parvenu à opérer la jonction avec les bandes carlistes de la Catalogne et de l'Aragon, ce qui expliquerait la lenteur de sa marche, lorsqu'il est entré dans la province de l'Aragon.

— M. le comte de Campuzano attend chaque jour son ordre de rappel. On dit que le ministre des affaires étrangères a refusé de recevoir une note que l'ambassadeur espagnol a voulu remettre au cabinet des Tuileries sur la séance secrète des cortès.

— Une pétition pour la réunion d'Alger à la France a été déposée avant-hier sur le bureau de la chambre par M. Reynouard, député des Bouches du Rhône. Cette pétition est revêtue plusieurs centaines de signature.

— On écrit d'Alger que les principaux colons se proposent de constituer un délégué. Leur choix porterait M. Mérilhou ou M. de la Poissonnière.

— On lit dans le *Moniteur* (à la partie officielle) le rapport suivant de M. Molé :

« Paris, le 27 mai 1837.

« Sire, dans l'ancienne législation le chancelier de France était le chef de la justice et avait la présidence de tous les conseils du roi. La charte en rétablissant cette dignité par son article 29, n'a point fait revivre les attributions qui appartenaient aux gardes-des-sceaux, ministre de la justice, et au président du conseil des ministres ; c'est pour d'autres attributions qu'elle a consacré le titre de chancelier de France. Le président de la chambre des pairs n'est pas seulement placé à la tête d'un grand corps politique pour diriger ses séances législatives. Lorsque la chambre des pairs est constituée en cour de justice, son président est revêtu du caractère d'une haute magistrature. Il exerce encore par rapport au roi et aux princes et princesses qu'il a fait du vote de confiance. Ces graves fonctions appellent éminemment le titre de chancelier de France.

« Quoique la présidence de la chambre des pairs ne soit pas irrévocable, il n'en faut pas moins que le titre réponde à toutes les attributions qui lui appartiennent. Telle est la pensée de la charte. J'ai l'honneur de proposer à V. M. d'élever à la dignité de chancelier de France M. le baron Pasquier. Cette dignité sera noblement portée par celui qui s'est associé avec tant de dévouement et de gloire aux services rendus par le grand corps qu'il a présidé au milieu des épreuves les plus difficiles.

« Je suis avec un profond respect, sire, de V. M. le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet. Signé, MOLÉ.

Ce rapport est suivi d'une ordonnance par laquelle M. le baron Pasquier, président de la chambre des pairs est élevé à la dignité de chancelier de France.

— Le rétablissement de la dignité de chancelier de France a fait naître quelque surprise, et l'on a été surtout étonné des motifs sur lesquels on appuie cette nomination. C'est afin de donner plus de solennité à l'acte de mariage du

prince royal que M. Pasquier a été investi de cette haute dignité. Mais nous nous demandons pourquoi cette nomination n'a pas été faite lors du mariage de roi des Belges puisqu'il faut un chancelier de France pour dresser les contrats du mariage des membres de la famille royale.

— Le traitement de M. Pasquier va être porté à 300 mille francs, celui du duc Decazes subira une hausse proportionnelle.

— M. Trutat a été élu à Evreux à la place de M. Salvandy, ministre de l'instruction publique.

— Une maison américaine de premier ordre établie à Paris, à manqué aujourd'hui de 10 millions. On s'entretenait à la bourse de ce sinistre.

*Bulletin de la bourse de Paris du 27 mai.* — La spéculation s'est relevée aujourd'hui sur le 3 p. c. et le 5 p. c. A 79 1/2 et 108 1/2, il y avait demandé sur les deux fonds pour fin du mois.

L'actif, au contraire, s'est ouvert à 25 1/4 25 1/2 pour tomber, sans affaires, à 25 1/8. Il n'y avait cependant aucune nouvelle en bourse pour amener cette réaction en baisse.

Les banques de Belgique, si recherchées il y a sept ou huit jours, au cours de 1430, étaient offertes à 1425 et 1420, sans preneurs. Les ventes d'ordre et pour compte de la Belgique ne sont pas encore épuisées; c'est ce qui paralyse la spéculation sur cette valeur.

Pour la première fois, les banques de Belgique sont cotées sur la cote officielle des agents de change. Jusqu'à présent, elles n'y figuraient pas.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On lit dans la *Charte* la dépêche télégraphique suivante : « Bordeaux, 25 mai, 7 heures du soir.

« L'expédition carliste n'avance pas. Elle était encore à Egea, et dans les environs le 22. Le même jour Irribarren occupait Tauste et Castejon. Baerens était arrivé à Tudela. Espartero est toujours à Hernani.

« Rien de nouveau à Madrid le 20, ni de Saragosse le 22. »

Egea, ou plutôt Exea de los Caballeros, une des petites villes qui forment l'arrondissement des Cinco-Villas, est à vingt-trois lieues d'Echari (en lieues d'une heure de marche.) C'est de ce point que l'expédition est partie le 19 en quittant la Navarre; elle n'a donc point cessé de s'avancer en Aragon, quoique avec lenteur et sans faire de marches forcées.

Exea et Tauste sont à la même distance du point de départ; Tauste à une lieue de l'Ebre, Exea un peu plus au nord, à cinq lieues de Tauste, d'où il résulte que le corps d'Irribarren marche parallèlement à la colonne carliste, et que les uns et les autres sont à la même hauteur, à seize lieues de Huesca, dans la direction de la Catalogne. (J. des Débats.)

— On écrit de Madrid, le 20 mai :

« La proposition de M. Fontan a été adoptée. 115 députés contre 3 ont décidé que le ministre des finances serait tenu de rendre compte de l'emploi qu'il a fait du vote de confiance. Un député ayant compris le vice radical de cette décision qui ne fixe pas un délai de rigueur, doit soumettre à la chambre une proposition tendant à assigner à M. Mendizabal un délai de 8 jours. Cet événement n'est pas ce qui préoccupe le plus l'attention publique. M. Calatrava a communiqué à la chambre des dépêches de M. Campuzano, dans lesquelles l'ambassadeur espagnol proclame le gouvernement français l'ennemi juré de la cause libérale en Espagne. Selon lui, le gouvernement français sympathiserait plutôt avec don Carlos qu'avec le gouvernement de la reine. Le gouvernement français ne souffrirait en Espagne qu'un système, celui du statut royal. Il est difficile de représenter l'agitation produite dans l'assemblée par cette déclaration. Le président du conseil s'est écrié : je puis donner aux cortès l'assurance que la liberté espagnole ne périra pas, et qu'avant l'accomplissement des vœux du gouvernement français, le cabinet des Tuileries aura cessé d'exister.

L'irritation a été telle que quelques députés ont crié que s'il le fallait ils déclareraient la guerre au gouvernement français.

chargé de la soutenir au nom du comté présente quelques observations impartiales et pleines de modération. MM. les jurés, dit-il en terminant, c'est avec bonheur que nous le reconnaissons, jamais aucun cas ne présente des motifs plus grands d'indulgence que celui du malheureux Hammon. Toutefois vous vous en rapporterez à votre gracieux souverain du soin d'adoucir sa peine ou de lui en faire même la remise entière. Votre devoir à vous est de le déclarer coupable, pour apprendre à tous que nul n'a le droit de se faire justice à soi-même, et qu'il n'y a plus de justice publique, dès qu'un particulier peut venger seul et sans le secours des lois les injures même les plus cruelles et les plus imméritées.

Le juge. — Accusé, avez-vous quelques explications personnelles à présenter ?

— Oui, milord. Je remercie l'honorable avocat de la mansuétude qu'il a mise dans son accusation, mais je sens que j'ai besoin de vous exposer moi-même les faits.

Milord et messieurs, je remets volontiers mon honneur et ma vie entre vos mains. J'ai plus de quarante ans, jamais je n'avais eu à rendre compte de ma conduite à aucun tribunal, jamais je n'avais paru devant un magistrat pour la moindre offense.

Il y a trois ans, je perdis une petite fille qui alors en avait quatre à peine, le seul gage que m'eût laissé une pauvre femme qui est maintenant dans le ciel, je la perdis... ce n'est pas à dire je la vis mourir comme sa mère, non... elle disparut; on me la vola. Elle était si jolie, et je ne n'avais plus qu'elle pour m'aider au monde!

Milord et messieurs, je ne vous dirai pas ce que j'ai souffert, vous ne sauriez me comprendre. J'ai dépensé en avertissements, en recherches inutiles le peu que je possédais; mobilier, tableaux, collections, j'ai tout vendu. Pendant trois ans, j'ai parcouru seul à pied toutes les villes et jusqu'aux plus petites bourgades des trois royaumes, cherchant partout mon enfant et n'obtenant sur son compte aucune espèce de renseignements. Je revenais à Londres chaque fois qu'en peignant des portraits j'avais amassé assez d'argent pour recommencer mes annonces. Enfin, le 14 avril dernier, un vendredi, je traversais Smitfield lorsqu'au milieu du marché, je vis une troupe de bateleurs. Un enfant se tenait les

Deux courriers de l'armée sont arrivés dans la soirée. Le bruit court qu'il sont porteurs de la nouvelle de l'entrée de l'infant don Sébastien à Cinquovillas, dans le Haut-Aragon, et qu'il menace Saragosse.

Le commandant de la légion algérienne, M. Duménil vient de partir pour Paris après avoir inutilement tenté des négociations ici pendant quelques mois, car il n'a pu parvenir à faire conclure le traité en vertu duquel des recrues lemens seraient opérés pour porter cette légion à 8,000 hommes.

— Le *Phare de Bayonne* du 25, explique en quelque manière l'hésitation de l'expédition carliste dont parlait la dernière dépêche télégraphique. Le 21, dit-il, don Carlos était en personne à Castiliscar, fort indécis de savoir s'il prendrait du côté du Haut-Aragon ou des plaines de l'Ebre. Dans le premier cas, il se voyait obligé de laisser son artillerie et ses gros bagages, et craignait de s'engager dans un pays qui lui est très-hostile; dans le second, il redoutait l'attaque des troupes particulièrement de la cavalerie de la reine. On ignorait donc le parti qu'il prendrait, et les habitants des vallées avaient pris une telle confiance par suite de ces nouvelles qu'ils disaient déjà que le prétendant n'avait rien de mieux à faire que de rebrousser chemin.

— Une lettre de Jaca, du 21, n'ajoute rien à ces nouvelles; mais elle confirme que les carlistes n'avaient point pénétré dans le Haut-Aragon, où plus de 10,000 hommes du pays s'étaient réunis pour le défendre. Pour masquer son mouvement, l'ennemi s'était présenté devant Lumbier, et Sanguesa, mais sans les attaquer; il paraît que le prétendant éprouvait beaucoup d'obstacles de la part de ses soldats pour marcher en avant, ne voulant pas quitter leurs pays, et c'est ce qui explique la lenteur et l'incertitude des mouvements de l'expédition.

Enfin, une lettre particulière de Pampelune du 21, publiée dans un journal du matin, donne les nouvelles suivantes :

« Le dessein du général Irribarren est de convier Saragosse et de rallier à lui le corps de Baerens dans les environs de Zuera, pour s'opposer au corps expéditionnaire des carlistes, qui, selon toute probabilité, veulent passer entre Saragosse et Tudela. Toutes les mesures sont prises pour que l'infant échoue dans sa tentative. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 29 MAI.

Le *Moniteur* a publié hier matin, les lois sur les distilleries, la caisse de retraite, les péages sur les chemins de fer.

— On nous assure que la somme totale des billets libellés en francs, mis en circulation par la Société Générale, s'élève à cinq millions de francs. Par compensation elle a annulé une partie de ses anciens billets, à concurrence d'une somme de trois millions de florins. C'est ce que constatent ses livres et les procès verbaux tenus par l'administration. Si ces faits sont exacts, et nous les croyons tels, il en résulterait que la société aurait restreint de plus de treize cents mille francs, l'émission de ses banknotes. (Indép.)

— M. Vanlangendonck, directeur de l'hôpital militaire de Charleroy, qui avait été mis au secret pour suspicion de détournement d'effets militaires, vient d'être mis en liberté, aucune charge n'ayant été reconnue contre lui.

— Un petit grammairien allemand, nommé Rosenstein, séduit par l'instrument de Gussikoff, forma le projet de s'en emparer; il y est en effet parvenu, il y a trois jours, et il s'est enfui en pays étranger pour aller donner des concerts; le pauvre Gussikoff est déjà occupé à en charpenter un autre.

— Samedi, pour la première fois, les actions de la Banque de Belgique ont été inscrites sur la cote officielle des agents de change de Paris; jusque-là, elles n'y figuraient pas.

— Un affreux orage a éclaté hier sur Enghien et les environs; des grêlons énormes ont hâché toutes les récoltes, les

pieds en l'air et tournait la tête sur une espèce de hallebarde... Il faut qu'un rayon de l'âme de sa mère ait traversé mon âme pour l'avoir reconnu en cet état... c'était ma pauvre enfant! Sa mère se serait jetée sur elle pour l'embrasser... moi, non... je me jetai sur le... sur l'homme, et je ne sais comment cela se fit, moi faible et bon je le saisis par ses vêtements de sauvage; je l'enlevai en l'air, je le frappai, je le livrai à terre, je le tuai enfin... Depuis je m'en suis voulu d'avoir été si vigoureux, mais dans le moment je regrettais de n'avoir pu le tuer qu'une seule fois.

Le juge. — Ce ne sont pas là des sentiments chrétiens, quoiqu'ils soient bien faciles à concevoir. Peut-être, dans votre intérêt, envisiez-vous mieux fait de ne point les exprimer ici; comment voulez-vous que Dieu et les jurés vous pardonnent si vous-même ne savez pas pardonner ?

— Je ne sais ce que vous, milord, et les jurés vous ordonnerez de moi, mais à coup sûr, Dieu m'a déjà pardonné. Vous ne savez pas... je ne savais pas moi-même tout ce que ce... cet homme m'a fait de mal. Quand des personnes charitables m'ont amené ma petite fille dans la prison, non seulement je ne l'ai plus retrouvée jolie comme autrefois, mais je l'ai entendue jurer; moi, j'ai vu qu'elle était abâtardie, polluée par la misère et la corruption. Mais elle ne m'a pas même reconnu... Elle ne m'a pas reconnu! comprenez vous maintenant? Il m'a volé le sourire, l'âme de mon enfant, ce misérable... et moi je ne l'ai tué qu'une fois.

Le chef du jury. — Milord, mes collègues me chargent d'annoncer à votre seigneurie que leur conviction est formée.

Le juge. — Je vous comprends, messieurs, mais il faut respecter le texte de la loi; quelque sympathie que vous éprouviez pour l'accusé, votre délibération doit avoir lieu dans votre chambre, et après que vous aurez entendu mon résumé, que je ferai du reste un peu de mots.

Après le temps précédemment nécessaire pour écrire leur verdict, les jurés sont venus proclamer l'acquiescement. Il a fallu escorter jusqu'à chez lui M. George Hammon, pour que les femmes des marchés ne l'y portassent pas en triomphe.

moins remarquable et d'un style simple et grandiose à la fois. Des amours tressant ou suspendant des guirlandes, des vases en malachite chargés d'ornemens de bronze; au milieu et pour couronnement, un écusson supporté par deux amours en bronze et portant une inscription.

L'ENFANT VOLÉ.

TRIBUNAUX ANGLAIS.

Lundi dernier, une foule considérable obstruait toutes les avenues qui conduisent à Old Baily, avide de connaître le résultat d'un procès d'assises. Toutefois, cette foule n'avait rien de cet aspect farouche et menaçant que naguère encore elle présentait lors du jugement de Greennacre. Cette fois, elle était comparativement calme et décente, car ce n'était plus du sang qu'elle venait demander, c'était un acquittement dont il lui tardait d'acquiescer la certitude.

A dix heures le lord-Chief-justice Tindal occupe le fauteuil, et l'accusé est introduit au milieu d'un mouvement marqué de curiosité et d'intérêt. Les deux avocats qui se sont empressés de lui offrir un secours dont, Dieu merci! il n'aura pas besoin, lui présentent les mains avec effusion, et l'organe même du ministère public trouve moyen de glisser quelques paroles de consolation et d'encouragement dans l'invitation qu'il lui fait de ne se point placer, s'il y trouve de la répugnance, au banc ordinaire des prévenus, mais sur un siège à part, un peu au-dessus de ses défenseurs.

Le juge. — Quels sont vos noms, âge et profession ?

L'accusé. — George Hammon, 41 ans, peintre de portraits.

Le juge. — Vous connaissez le fait qui vous est reproché. Vous êtes accusé d'avoir tué volontairement un salimbanque, James Baldwin. Êtes vous coupable, ou non coupable ?

L'accusé. — Il est vrai que je l'ai tué. C'est un malheur que je déplore; mais en mon âme et conscience je ne suis point coupable.

Le juge. — Puisque vous reconnaissez la vérité du fait et que vous en niez seulement la culpabilité, asseyez-vous. Soyez attentif; vos concitoyens, vos pairs vont vous juger. Que Dieu vous soit en aide!

Le greffier donne lecture de l'accusation. Le plus ancien des avocats



serres du duc d'Arenberg ont été criblées. Tervueren a aussi beaucoup souffert.

— L'augmentation de 40 centimes du prix des places de Parterre a encore donné lieu avant hier, au théâtre du Parc, à un tumulte qui a duré pendant une grande partie de la soirée. L'intervention des commissaires et des agents de police de service n'a pas été suffisante. Il a fallu faire intervenir la garde de sûreté et même la gendarmerie. Un grand nombre d'arrestations ont eu lieu. Un agent de police a été assez grièvement blessé. Après le spectacle un groupe nombreux s'est rendu devant la maison de M. le bourgmestre, rue du Pont-Neuf; ce magistrat a dit que si l'on avait quelque réclamation à faire, on devait la formuler dans une pétition. La foule s'est ensuite dispersée. Cinq des personnes arrêtées ont été transférées aux Petits Carmes.

— Un établissement d'instruction d'un nouveau genre va encore combler la lacune qui existait sous ce rapport à Bruxelles: nous voulons parler de l'ouverture prochaine d'une école de billard qui sera située dans les environs de la Monnaie: les leçons, dit-on, seront données par un professeur breveté, premier élève du célèbre Maingo.

Bruxelles, le 29 mai (trois heures). — La bourse a été très animée aujourd'hui; l'actif espagnol (Ardoin) a eu une forte reprise. Ouvert à 23 1/4, il a atteint 23 3/4 pour fermer 23 5/8 beaucoup d'argent et point de vendeurs. Les autres fonds ont été calmes, sauf les Actions-réunies qui étaient demandées à 102 7/8; Société-générale émission de Paris 1855 et P. On disait que M. Cockeill, sur de l'adoption du projet relatif au chemin de fer de Paris à la frontière, arriverait ce soir ou demain matin à Bruxelles.

Marché des huiles et graines. — Tous ces prix sont nominaux, pour les courtiers de lin seulement il y a quelques demandes.

Anvers, deux heures. — Ardoin 23 1/2 5/8 3/4 23 5/8 A.

**NOMINATIONS DANS L'ARMÉE.**

Divers arrêtés royaux contiennent les nominations suivantes:

Sont nommés dans l'arme de l'infanterie:

Colonels.

Le colonel honoraire Dorez (Jean), commandant le dix-neuvième régiment de réserve; — Le lieutenant-colonel Petit-Han (François) commandant le deuxième régiment de chasseurs à pied.

Lieutenant-Colonels.

Les majors: Damman, J., du dixième régiment d'infanterie de ligne; — Maenhout, P., du cinquième id.; — Borremans, E. L., du dixième id.; — Greind, du corps d'état major; — Osten J. O., du bataillon de l'Escal; — Van Holling, J. G., du quatrième régiment de ligne, détaché au régiment de grenadiers et de voltigeurs réunis.

Majors.

Les capitaines: A., Amelot, officier d'ordonnance du général de division baron Hurel; — Frantzen J. B. H., du premier régiment de chasseurs à pied; — Beckmans, J. B., du dixième régiment de ligne; — De Nocker, B., du cinquième id.; — Lasserre, M. N. A., du neuvième id.; — Van Casteel, G., du même corps; — Gantois, J., du quatrième régiment de ligne.

Sont nommés dans la cavalerie:

Colonels.

Les lieutenants colonels: — Delobel, J. B. S., commandant le deuxième régiment de cuirassiers; — Thiery, A. S., commandant le deuxième régiment de lanciers.

Lieutenants-Colonels.

Les majors: — Dedeken D., du premier régiment de lanciers; — Brion N., du régiment des guides.

Capitaines de deuxième classe à l'ancienneté.

Les lieutenants: — Moteau, J. A., du régiment des guides; — Bourdit Dumoncel, C. P., id.

Capitaine de deuxième classe, au choix.

Les lieutenants: Pauwels J. B., du premier régiment de lanciers; — Robert, A. J. N., du premier régiment de chasseurs; — Longueville, N. C., du deuxième régiment de chasseurs.

Lieutenant à l'ancienneté.

Les sous-lieutenants: Herry, C. J. A., du premier régiment de lanciers; — Desmet, M. C., du premier régiment de chasseurs; — Delcourt, V. F., du deuxième régiment de cuirassiers; — Kessels, G. G. P., du premier régiment de chasseurs; — Masson, P., du deuxième régiment de lanciers; — Dezawisza, A. Z., du premier régiment de lanciers, pour servir en sa qualité d'officier pour la durée de la guerre.

Lieutenants, au choix.

Les sous-lieutenants: Michotte, C. E., du deuxième régiment de chasseurs; — Dresse, A., du premier régiment de cuirassiers; — Dumont, P. J., du premier régiment de lanciers; — Leblanc, F. A., du deuxième régiment de lanciers; — Dutoict, A. E. J., du premier régiment de chasseurs; — Clavereau, J. H. J., du deuxième régiment de chasseurs.

Sous-Lieutenants.

Les lieutenants: — Woot-de-Trixhe, M. J. C., maréchal des-logis chef au premier régiment de chasseurs; — Honry, P. A., — Hoppinoy, M., et de Montaigne, L. J. E., maréchaux-des-logis au même corps; — Verschaeren, adjudant sous-officier au deuxième régiment de chasseurs; — De Brauwere, et Janne, L. J., maréchaux-des-logis au même corps; — Magis, G., maréchal-des-logis-fourrier au même corps; — Kops, J. G., et Jacquemyns, adjudants sous-officiers au premier régiment de lanciers; — Dassonville, E. A. P., maréchal des-logis-chef au même corps; — Huygh, G. G. J., maréchal-des-logis au même corps; — Stienen, J. H., adjudant sous-officier au deuxième régiment de lanciers; — Brinck, J. A.; — Delise, J. A., et Chefneux, J. B. E., maréchaux-des-logis au même corps; — Smolders, J. B., maréchal-des-logis au premier régiment de cuirassiers; — Paty, P. J. J., maréchal-des-logis au même corps; — Meesen, A. J., et Van Peene, P. C. A., maréchaux-des-logis au deuxième régiment de cuirassiers; — Hilbert, P. F., adjudant sous-officier au régiment des guides; — Hardy, A. L. J., maréchal des-logis au même corps.

**LIEGE, LE 30 MAI.**

Les journaux de Bruxelles nous ont appris que plusieurs chefs de division dans les ministères se mettaient sur les rangs aux prochaines élections pour la représentation nationale. Comme nous avons eu l'occasion de le dire, il y a quelques jours, un certain nombre de fonctionnaires dans les chambres, nous semble pouvoir y tenir une place utile; leur spécialité et leur expérience peuvent quelque fois venir grandement en aide à la législature, mais il faut garder en tout de la mesure, et nous trouvons qu'ici elle est à peu près comblée, c'est-à-dire que nous avons bien assez de fonctionnaires à notre chambre des représentants, et il serait certes imprudent d'en appeler de nouveaux à des fonctions qui en général veulent une complète indépendance.

Il y a surtout des positions dans l'administration qui nous semblent entièrement incompatibles avec les fonctions de représentant, et dans ce nombre nous rangerons celles des chefs de

division dans les ministères. Ces fonctionnaires sont d'abord placés trop près des ministres, trop immédiatement sous leur dépendance. C'est ce que les candidats devraient sentir des premiers. Mais il y a une considération plus puissante encore, c'est qu'il leur est impossible de remplir consciencieusement les devoirs qui leurs sont imposés par leurs doubles fonctions. En effet, un chef de division doit travailler depuis neuf heures jusqu'à quatre; c'est à peu près dans la même période de temps qu'il devrait assister aux délibérations de la chambre; il faut donc qu'il néglige ou celle-ci ou ses bureaux. On pourrait, dira-t-on peut-être, faire la même objection contre beaucoup d'autres employés. C'est possible, mais elle a ici toute sa force; car certains fonctionnaires peuvent à la rigueur se faire remplacer; mais il n'en est point ainsi des chefs de division: ils sont eux l'âme de leurs bureaux, si l'on peut s'exprimer ainsi, leur surveillance doit être incessante, et le travail doit souffrir considérablement de leur absence.

Ces considérations ont dû frapper les candidats auxquels elles s'appliquent, et s'ils se mettent sur les rangs, nous devons le dire, si ou les voit viser aux fonctions de représentants, c'est fort probablement dans un intérêt personnel. C'est donc aux électeurs à y songer.

La députation permanente vient de publier la liste des éligibles au sénat pour 1837. La population de la province de Liège était au premier janvier de 390,715 habitants; aux termes de l'art. 56 de la loi électorale, cette liste doit donc comprendre 65 citoyens. La province ne renfermant pas 65 personnes payant 2116 fr. 47 c. de contribution, il a fallu descendre jusqu'à la quotité 1278 fr. 95 c. pour compléter ce nombre.

Un arrêté de la même députation a admis la réclamation de M. Louis-Marie-Hyacinthe-Joseph Vander Straten de Pontoz, et a décidé qu'il serait porté sur la liste des éligibles de 1837, comme payant la somme de 1390 fr. 21 c. de contribution, en remplacement de M. de Selys-Longchamps, décédé.

Il a également admis celle de M. le comte Jean-Joseph-Benjamin de Looz, attendu qu'il payait en contributions une somme de 1349 fr. 98 c.

Le gouverneur de notre province vient d'inviter MM. les bourgmestres et échevins, à informer leurs administrés que MM. les vérificateurs allaient commencer leurs tournées, pour procéder à la vérification des poids et mesures. Il les charge aussi de porter à leur connaissance que les rétributions du poinçonnage ont été supprimées par l'art. 3 de la loi du 30 décembre 1836.

Il a également transmis aux autorités communales, l'arrêté du ministre de la guerre, en date du 16 mai, portant que les miliciens de l'année 1830 sont considérés comme étant en congés jusqu'à nouvel ordre.

Nous nous sommes, à plusieurs reprises, prononcés en faveur de la centralisation de béguinages: le projet d'un bâtiment à St-Christophe, soumis actuellement aux délibérations du conseil communal, a déjà reçu l'approbation de la régence et des états députés en 1833; quelques modifications ont toutefois été faites à la proposition primitive.

Nous ajouterons à ce que nous avons déjà dit que l'architecture est de la plus grande simplicité, ce qui répond au reproche de luxe articulé par quelques personnes qui sans doute n'avaient point été dans le cas d'examiner le plan.

La distribution intérieure est faite de manière à réunir le plus d'aisance possible pour les besoins de la vie et les moyens propres à maintenir la salubrité; une grande promenade occupera le centre de l'hospice.

Ainsi donc chaque titulaire au lieu d'habiter une petite chambre infecte et malsaine sera logé dans un appartement bien aéré, préservé d'exhalaisons fétides, habitera un endroit sain et pourra jouir des plaisirs de la promenade sans être forcé de sortir de l'établissement.

Quant à la surveillance qui est si difficile aujourd'hui, quelques heures suffiront plus tard pour s'assurer des besoins des titulaires.

Telles sont quelques-unes des nombreuses considérations à faire valoir en faveur de ce projet. Toutefois, il en est d'autres pour les membres de notre administration locale; par l'adoption de cette proposition, une partie du quartier du Sud qui paraît morte, va être rendue à la vie: la chaussée St-Gilles et les rues voisines seront vivifiées par un grand établissement qui en deviendra le centre.

D'un autre côté, la vente des anciens béguinages est une chose avantageuse pour la ville, puisqu'elle enlève le caractère de *mans mortes* à un grand nombre de propriétés et fait entrer dans la circulation une masse de numéraire.

La députation permanente du conseil provincial n'ayant point voulu admettre le traitement de 6000 fr. alloué pour l'architecte chef du bureau et professeur d'architecture tout à la fois, l'autorité locale aura à délibérer de nouveau sur une résolution prise par elle à une forte majorité, et par suite de laquelle M. Rémont a été nommé à cette double fonction.

Si le conseil communal persistait dans son premier vote, ce serait alors au roi à vider le conflit entre ces deux autorités.

Nous croyons savoir que la commission de l'école normale composée de membres pris tant dans le sein du conseil qu'en dehors, va faire à la commission permanente du conseil provincial une proposition tendante à ce que les deux mille francs alloués au budget pour cet établissement, soient employés à la création de cours temporaires pendant les mois de juillet et d'août prochains, cours qui seraient principalement destinés aux instituteurs des communes rurales ainsi qu'aux jeunes gens de ces localités qui se destinent à l'enseignement.

Un enfant nouveau-né, enveloppé dans du vieux linge, a été trouvé hier, à six heures du matin, sur le parvis de

l'église St. Remacle, au faubourg d'Amereœur. La police en a été instruite sur-le-champ. Une instruction est commencée.

On a trouvé, il y a quelques jours, mort aux pieds d'un arbre, dans une forêt du Brabant méridional, le nommé Louis Latinne, de Pellaine, arrondissement de Hay. Cet homme avait fui précipitamment le domicile conjugal, après avoir, la nuit, dans un accès de fureur jalouse, porté à sa femme pendant qu'elle dormait, un coup de couteau vers la région du cœur; il venait pour ce fait d'être renvoyé devant la cour d'assises de la province de Liège, sous prévention de tentative d'assassinat.

On nous assure que les courses de chevaux auront lieu dans notre ville le 13 (dimanche) et le 15 août. En laissant un jour d'intervalle, on a satisfait aux plaintes que la presse a adressées l'an dernier, lorsqu'il n'était plus possible d'y faire droit. Le zèle de la commission chargée de tout ce qui se rattache à ces fêtes nous répond du succès des courses de cette année, d'autant plus que celles de Bruxelles auront lieu au 20 juillet et celles d'Aix la Chapelle dans les premiers jours du mois d'août.

On nous écrit d'Anvers, qu'on a exposé en vente publique, le 26, une assez forte partie de fonte anglaise, qualité *Puz*; ces fontes ont été proposées à 15 fr. 50 c. les cent kil. il n'y a pas eu d'acheteurs. Peu après il a été vendu à main ferme 80,000 kil. sur le pied de fr. 14 50 c. sans escompte, au comptant.

Il vient de paraître chez Méline à Bruxelles un drame intitulé *le Médecin*, par M. Fourdrin, professeur de langue française et de déclamation dans notre ville. On dit que cette pièce est le développement du système cranologique.

— M. Avanzo continue avec exactitude la publication du *Traité de Géométrie descriptive de Leroy*. Les 7e. et 8e. livraisons viennent de paraître. L'exécution du texte, ainsi que des planches qui l'accompagnent, continue à être très-soignée.

— On vient de distribuer aux membres du conseil provincial de Liège, la *carte routière de la province* dont il a ordonné le dressé dans sa dernière session. Sur cette carte, qui nous a paru fort détaillée, figurent les tracés arrêtés des nouvelles routes, les modifications à donner aux anciennes, les projets de nouvelles communications, la direction des chemins de fer, etc. Ces différents travaux seront soumis aux discussions de la prochaine session qui, aux termes de la loi provinciale, doit s'ouvrir le premier mardi de juillet.

— Vendredi dernier, une intéressante cérémonie religieuse a eu lieu à la chapelle de l'hôpital militaire d'Anvers. Quatorze jeunes personnes qui ont quitté le monde pour se vouer au soulagement des malades ont été reçues sœurs hospitalières. Elles sont maintenant au nombre de vingt. C'est M. l'archevêque de Malines qui a officié.

— On écrit d'Amsterdam, 24 mai:

Il a été tenu une assemblée générale des actionnaires de la société des chemins de fer, sous la direction de M. l'avocat van Hall, et il a été résolu que le capital de la société, qui était primitivement de 1,000,000 de florins, serait augmenté de 300,000 fl. Ensuite on a informé l'assemblée que les frais de la construction du chemin d'Amsterdam à Haarlem, y compris l'achat des terrains, monteraient à 1,093,000 fl. Enfin on a arrêté à l'unanimité quelques modifications dans les statuts, et on a nommé commissaires MM. Wittekind et J. Gerken, en remplacement de MM. Insinger et Splitgerber, qui avaient donné leur démission. Le premier versement de 200 florins par action devra se faire au 1er juillet prochain.

\* \* \* Les premiers débuts de M. Richelme, notre ex-premier ténor, ont eu lieu à Rouen. On dit qu'il a été bien accueilli, et qu'il reste peu de doute sur son admission.

\* \* \* M. Teissère, engagé à Bordeaux, n'a pas encore fait ses débuts.

Mme. Teisseire a débuté à ce théâtre, par le rôle de Rosine du *Barbier*. Il paraît qu'elle n'a pas été bien accueillie, et que cet accueil lui a fait verser bien des larmes. Un journal s'exprime ainsi à son égard: Puisque cette dame est si sensible aux marques d'improbation, nous l'engageons, dans l'intérêt de ses beaux yeux, à ne plus se représenter; elle nous épargnera ainsi la triste et cruelle nécessité de froisser un amour-propre de femme.

\* \* \* L'un des individus arrêtés dans les derniers troubles qui ont eu lieu au parterre de Bruxelles, à cause de l'augmentation des prix, ayant été interpellé sur sa conduite, par un agent de la police, répondit par ce vers si connu:

C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Et qui vous a donné ce droit? lui demanda l'agent. — C'est Boileau. — Ou est-il, répondit l'homme de la police, où est-il, ce Boileau, que je l'empoigne à l'instant.

\* \* \* Il se fait de singuliers paris à Londres. Celui qui mérite d'être cité, a été fait dans un des clubs de la capitale pour des sommes considérables. Un fashionable paria de mener pendant six mois une voiture publique de Londres à une ville de son choix. Un second paria de parcourir l'Angleterre comme musicien ambulancier, et un troisième de jouer la tragédie sur un théâtre de l'Angleterre ou d'Irlande. Nous apprenons que le dernier vient d'annoncer son début à Brighton. Celui qui à ces différents métiers et sous serment, aura gagné le plus d'argent, recevra la mise des deux autres s'élevant à 1200 liv. st.

\* \* \* On vient de condamner à la Cour d'Assises du Old-Bayley de Londres, à sept années de déportation à Botany-Bay, M. Thomas Salter, propriétaire jouissant d'une fortune de 6000 livres sterling de revenu (150,000 fr.), pour avoir volé un tire bouchon et un canif chez un marchand de brique à bric.

La famille du condamné avait tout tenté, mais en vain, pour lui faire perdre cette funeste habitude.



ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 29 MAI.

Naissances : 6 garçons, 2 filles.
Dées : 4 garçons, 3 filles, 3 hommes, 2 femmes; savoir : T. Foidar, âgé de 52 ans, journalier, rue Thier des Tisserands, ép. de A. E. Tonsaint. — G. J. Bekker, âgé de 44 ans, professeur, à l'Université, rue St. Jean en Isle, époux de T. Schachleier. — J. B. A. Tilman, âgé de 20 ans, armurier, faubourg St. Gilles, célibataire. — M. J. Wilgot, âgée de 83 ans, sage-femme, rue Quai d'Avroy, veuve de J. Trillez. — M. J. Meunier, âgé de 69 ans, sans profession, sur la Fontaine.

ANNONCES.

PANORAMA

DE SALZBOURG, SUR LA PLACE DE LA COMÉDIE, OUVERT TOUS LES JOURS DU MATIN AU SOIR.
Le public est prévenu que les 12 TABLEAUX DIORAMATIQUES, exposés dans une galerie particulière du pavillon, seront encore à voir jusqu'à dimanche, 4 juin prochain, et que dès le lendemain lundi, 5 juin, ils seront remplacés par 12 NOUVEAUX TABLEAUX.

J. J. RENSON, MAITRE MENUISIER, demande à s'associer un homme pour la construction de bâtiments. — S'adresser pour renseignements à la Boverie, n° 41.

CESSATION DE COMMERCE.

Mme JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT D'ILE, N° 833, VEND AU DESSOUS DU PRIX DE FACTURE, TOUTES SES MARCHANDISES qui consistent en Schals de tous genres, Articles Anglais, Impressions, Mérinos, Couteils pour pantalons, Gilets de satin et autres, Gants, Bas, Toiles, etc.

QUARTIER avec ou sans écurie, à LOUER, rue devant la Madelaine, N° 273.

LE JEUDI 1er JUIN 1837, à 2 heures de relevée, l'huissier ENGLEBERT vendra, au n° 40 bis 4, ruelle des Jardins en Graviolle, 2 BEAUX PARCS DE TULIPES.

A LOUER, pour la St-Jean prochain, LA MOITIÉ DU TERRAIN que Hougardy, marchand de pierres, occupe rue Prémontré, à Liège, il est très bien enclos de murs et avec une porte cochère. S'adresser rue d'Avroy, n° 585.

A LOUER POUR LA SAINT-JEAN, SUR AVROY, N. 640, UN QUARTIER jouissant d'une vue superbe et composé d'une cuisine, une salle à manger, six pièces aux étages, caves, etc., le tout en fort bon état et à un prix très modéré.

M. DUSART, notaire à Liège fait savoir que par acte qu'il a reçu le 24 Mai 1837,

LA MAISON

SISE A LIÈGE, RUE ST. GEORGES, N° 693, a été adjugée, au prix de 3540 frs. et qu'on peut, dans les dix jours de la vente, la surenchérir d'un dixième.

BARQUE DE TILF. M. MENTION,

PROPRIÉTAIRE DE l'Hôtel du Canal del Ourte à Tilt,

A l'honneur d'informer le public qu'à dater de DIMANCHE PROCHAIN le 4 juin, sa grande BARQUE, COUVERTE EN ZINC, partira régulièrement tous les dimanches, à 8 heures du matin, DU RIVAGE DES CROISIERS, et arrivera à 11 heures à TILF. La même barque partira chaque dimanche vers les six heures du soir, de Tilt, et arrivera à Liège, à huit heures.

Les personnes qui désirent, dans le courant de la semaine, faire le trajet de Liège à Tilt, en barque, elles n'ont qu'à le faire savoir à M. Mention, qui s'empressera de les satisfaire.

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur; GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur, UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties, A VENDRE Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

AVIS.

Le public est prévenu qu'à partir du 1er juin prochain, le bureau du commissariat de police du quartier de l'Est, sera transféré au n° 784, rue Entre deux Ponts.

LES ACTIONNAIRES de la Société Anonyme

ÉTABLIE A OUGRÉE, SOUS LA DÉNOMINATION DE FABRIQUE DE FER D'OUGRÉE, Sont invités à se réunir en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 12 JUIN, à dix heures, en la demeure de M. G. A. Lamarche, à Ougrée, directeur gérant, à l'effet de statuer définitivement sur l'approbation des comptes et bilan de la société arrêtés au 30 avril. Pour être admis à l'assemblée générale, il faut avoir au moins dix actions, être muni des titres ou avoir une reconnaissance du dépôt d'iceux, délivrée par le directeur de la Banque de Belgique. Ougrée, le 26 mai 1837. Le directeur-gérant, (Signé) G. A. LAMARCHE.

Belle et grande Propriété, A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ,

SIS SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DE BORLHE ET DE GEER, District de Waremme, Province de Liège, dans la partie la plus fertile de la Hesbaye. ELLE CONSISTE EN UNE

SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE,

Avec bâtiments accessoires, entouré de vergers, plantés d'arbres à fruits et de futayes, jardins, bosquets et closiers, et en un CORPS DE FERME dans le meilleur état; le tout ne formant pour ainsi dire qu'un seul gazon de la superficie de 190 BONNIERS 5 verges grandes 4 petites. Les communications seront très-faciles par le chemin de fer qui n'est qu'à 3/4 de lieue de distance, et par la route de Bierstet à Hannut que l'on va achever et qui passera près de la ferme. S'adresser pour en connaître les conditions et obtenir tous renseignements, à M. JAMOULLE, notaire à Faime, canton de Waremme, et à M. HEUSCHLING, inspecteur du cadastre, boulevard de Waterloo, près de la porte de Namur, à Bruxelles.

LA VENTE

PRÉCÉDEMMENT ANNONCÉE

D'UN CORPS DE FERME

AVEC JARDIN, PRAIRIES ET TERRES ARABLES,

Contenant environ onze bonniers et demi, exploité par les époux COLLETTE, située à Outre-Cour, commune de BATTICE, aura lieu, sans plus de remise, le jeudi premier juin 1837, dix heures du matin, en l'étude à Liège du notaire KEP PENNE.

Cette belle propriété est avantageusement placée entre José et Herve, à un demi quart de lieue de cette ville, les conditions avantageuses à l'acquéreur présentent toute facilité de paiement.

S'adresser, pour en avoir communication, en l'étude du dit notaire, rue St. Hubert, n° 591.

AVIS

CONTRE LES COLS EN FAUSSE GRINOLINE

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité, sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, duité double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement déception.

DÉPÔTS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle, FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSSENT.

VILLE DE LIEGE.

Avis.

M. le gouverneur de la province de Luxembourg fera procéder, le 5 juin prochain, à 9 heures du matin, à l'adjudication publique de la fourniture et de l'entretien du mobilier nécessaire pour le casernement des brigades de la gendarmerie stationnée dans cette province.

Le cahier des charges relatif à cette entreprise est déposé au secrétariat de la ville de Liège, où l'on peut en prendre connaissance, depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

A l'Hôtel de Ville, le 26 mai 1837. Le bourgmestre, Louis Jamme. Le secrétaire de la ville, Demany.

PARAGUAY-ROUX, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti scorbutique.

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés de S.M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger Paraguy-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguy-Roux et placé sur une dent malade, pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage.

— Seul dépôt à Liège, chez GILLON-NOSSENT, rue du Pont d'Ille n° 32.

BOURSES.

PARIS, LE 27 MAI.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes items like Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardois 1834, Esp. D. diff. a. int., Dt. pas. s. int., Belg. Empr. 1832, Banque de Belg.

LONDRES, LE 27 MAI.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes items like 3 1/2, consolidés, Bel. em. 1832 C.D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p.c., Id. 3 p.c., Espagne. Cortés, Différées, Passives, Russic., Brésil. Empr. 1834.

ANVERS, LE 29 MAI.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes items like ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente remboursab., Autrich. Métall., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Polac. Lots d. 300., de fl. 500., BRÉSIL. E. à L. 1834, ESPAG. Empr. 1834, D. dif. 1834, Dit. p. 1834, Dette diff., NAPLES. Cert. Falc., STAT.-BO. Lev. 1832, à An. 1834.

CHANGES.

Table with 4 columns: Location, Rate, Location, Rate. Includes items like Amsterdam, c. jours, Rotterdam, Idem, Paris, Idem, Lond. p. Estr. c. j., Ham. p. 40 HB. c. j., Bruxelles et Gand.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 29 MAI 1837.

Les fonds Espagnols ont été fermes à notre bourse de ce jour. Ardois ouvert 23 5/8 3/4 5/8 1/2 et reste 23 5/8 cours au comptant. Primes à un mois 23 3/4 dont 1/2 o/o cours. On a fait passablement d'affaires.

BRUXELLES, LE 29 MAI.

Table with 4 columns: Instrument, Price, Instrument, Price. Includes items like COURS, Emp. Rotsch., Act. des Hauts-F., Act. Charb. Flenu., Act. Banq. fonc., Act. Ch. H. et W., Act. Ch. Sclesin., Act. Entr. Indust., Act. Ch. Lev du F., Act. S. d'Ougrée, Act. S. Sars-Lonch., Act. Che. de fer., Act. S. de Venues, Act. bat. à V. Anv., Act. S. St. Léona., Act. S. Chatelin., Act. S. Verrières., Act. Ecl. gaz. rés., Act. S. Raffinerie., Act. Verr. Charl., Act. Expl. l'Espér., Act. des Brasseries, Act. Librairie H., Act. Typogr. W., Act. Fabr. Tapis., Act. Fabr. de fer., Act. Mutual. ind., Act. C. de Bruges, Act. H. F. Mon., Act. lib. Meline., Act. S. act. réun., Act. S. de Flou., Act. Ebénisterie., Act. Librairie Sc., Act. Fab. Pianos.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 29 MAI.

Le bateau à vapeur anglais Ocean, ven. de Londres, ch. de riz, laine, cuivre, 22 passagers, 7 chevaux et 1 voiture — Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, ven. de Londres, ch. d. tabac, tabac, d. digo, sucre et 28 passagers.

PLACE D'ANVERS, LE 29 MAI.

Notre marché en général a présenté aujourd'hui peu de mouvement, aucune affaire bien saillante n'a été citée. — 4,000 pains Méis en papier ont été traités dans les prix de florins 18 1/2 à 21 pour l'exportation.

MARCHÉ DE LIEGE DU 29 MAI 1837.

Table with 2 columns: Item, Price. Includes items like Froment vieux, l'hectolitre, Seigle vieux, id.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.